

États financiers du

**CONSEIL CANADIEN DE
PROTECTION DES ANIMAUX/
CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL
CARE**

Exercice clos le 31 mars 2016



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bureau 1800
150, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG
Télécopieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du Conseil canadien de protection des animaux/Canadian Council on Animal Care

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil canadien de protection des animaux/Canadian Council on Animal Care, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil canadien de protection des animaux/Canadian Council on Animal Care au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

KPMG A. K. A. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

17 mai 2016

Ottawa (Canada)

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

États financiers

État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

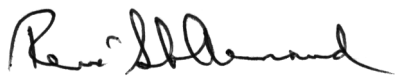
État de la situation financière

Au 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	1 162 590 \$	1 025 372 \$
Débiteurs	166 931	96 626
Charges payées d'avance	103 273	108 517
	<u>1 432 794</u>	<u>1 230 515</u>
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 3)	124 686	101 711
	<u>1 557 480 \$</u>	<u>1 332 226 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	137 642 \$	184 032 \$
Apports reportés (note 5)	6 828	8 103
	<u>144 470</u>	<u>192 135</u>
Actif net (note 7)		
Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	124 686	101 711
Non affecté	1 288 324	1 038 380
	<u>1 413 010</u>	<u>1 140 091</u>
Dépendance économique (note 1)		
Engagements (note 6)		
	<u>1 557 480 \$</u>	<u>1 332 226 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



_____, administrateur



_____, administratrice

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
Produits		
Subventions (note 1)	1 750 000 \$	2 627 913 \$
Frais de participation au programme	899 792	626 766
Ateliers	38 040	10 446
Intérêts	306	360
Divers	454	1 390
	2 688 592	3 266 875
Charges		
Salaires et avantages sociaux (note 8)	1 697 991	1 777 293
Loyer	176 349	161 722
Honoraires professionnels	75 617	136 406
Déplacements	131 421	133 225
Entretien informatique	80 801	88 590
Bureau et administration	74 304	88 746
Conseil d'administration et AGA	42 460	37 820
Comité	14 831	16 286
Frais juridiques et d'audit	16 909	7 459
Frais de gestion des services financiers	38 496	36 459
Honoraires de consultants	38 718	75 850
	2 387 897	2 559 856
Excédent des produits sur les charges avant l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	300 695	707 019
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels (note 2(c))	27 776	32 714
Excédent des produits sur les charges	272 919 \$	674 305 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	Non affecté	2016 Total	2015 Total
Actif net au début de l'exercice	101 711 \$	1 038 380 \$	1 140 091 \$	465 786 \$
Excédent des produits sur les charges	(27 776)	300 695	272 919	674 305
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	50 751	(50 751)	–	–
Actif net à la fin de l'exercice	124 686 \$	1 288 324 \$	1 413 010 \$	1 140 091 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	272 919 \$	674 305 \$
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, hors trésorerie	27 776	32 714
Variation nette du fonds de roulement		
Débiteurs	(70 305)	(34 314)
Charges payées d'avance	5 244	4 005
Créditeurs et charges à payer	(46 390)	20 452
Apports reportés	(1 275)	8 103
	187 969	705 265
Activités de financement		
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	–	(10 260)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(50 751)	(34 663)
Augmentation de la trésorerie	137 218	660 342
Trésorerie au début de l'exercice	1 025 372	365 030
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 162 590 \$	1 025 372 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

Le Conseil canadien de protection des animaux/Canadian Council on Animal Care (le « Conseil ») a été constitué à titre d'organisme sans but lucratif (OSBL) en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En sa qualité d'OSBL, le Conseil est exonéré de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Depuis le 16 mai 2014, les statuts du Conseil sont désormais dressés en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Le Conseil a pour mandat d'agir dans l'intérêt de la population du Canada et de favoriser l'éthique animale et les soins aux animaux en science en misant sur les stratégies suivantes :

- Élaborer des normes qui tiennent compte des données probantes, de l'opinion des experts, des valeurs des Canadiens et des stratégies visant à réduire l'utilisation des animaux en science ainsi que toute souffrance ou détresse que ces derniers pourraient ressentir tout en favorisant leur bien-être;
- Appuyer la mise en œuvre des normes élevées pour l'éthique animale et les soins aux animaux en science, en collaboration avec les chercheurs et les intervenants du milieu des soins aux animaux au Canada;
- Fournir des services d'évaluation et de certification qui permettent aux établissements de maintenir des normes élevées en matière d'éthique animale et de soins aux animaux;
- Offrir des séances d'information, de formation et de réseautage pour aider les individus, les établissements et les comités de protection des animaux à mettre en œuvre nos lignes directrices et pour favoriser le partage de pratiques exemplaires visant l'encadrement de l'éthique animale et des soins aux animaux en science.

1. Dépendance économique

Pour s'acquitter de son mandat et mener ses activités, le Conseil reçoit des subventions des Instituts de recherche en santé du Canada et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. Les produits comprennent les subventions reçues de ces deux organisations, lesquelles s'élèvent à 1 750 000 \$ (2 627 913 \$ en 2015).

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncées dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – *Comptabilité*. Les conventions comptables les plus importantes sont présentées ci-après.

a) Constatation des produits

Le Conseil suit la méthode comptable du report s'appliquant aux organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

Les apports non affectés sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si la somme à recevoir peut raisonnablement être estimée et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés sont constatés en produits dans l'exercice où les charges connexes sont engagées.

Les frais de participation au programme sont constatés en produits dans l'exercice auquel ils se rapportent et inscrits dans les produits reportés lorsqu'ils sont reçus à l'avance.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de les comptabiliser à la juste valeur. Le Conseil n'a pas choisi de comptabiliser ses placements à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, le Conseil détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, le Conseil ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que le Conseil s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, le Conseil comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la charge de dépréciation initiale.

c) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont inscrits au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Élément d'actif	Taux
Immobilisations corporelles	
Mobilier et agencements	20 %
Matériel informatique	30 %
Actifs incorporels	
Logiciels	30 %

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel ne contribue plus à la capacité du Conseil de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

d) Charges

Dans l'état des résultats, le Conseil présente ses charges par objet, à l'exception des projets, qui sont présentés par fonction. Les charges sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles sont imputées à la fonction à laquelle elles se rapportent directement.

Le Conseil ne répartit pas les charges entre les fonctions après leur comptabilisation initiale.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues tous les ans et lorsque des corrections deviennent nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de l'exercice où elles sont connues.

3. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2016 Valeur comptable nette	2015 Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Mobilier et agencements	111 258 \$	82 817 \$	28 441 \$	33 401 \$
Matériel informatique	242 690	165 445	77 245	42 332
Améliorations locatives	20 547	8 219	12 328	16 438
Actifs incorporels				
Logiciels	59 749	53 077	6 672	9 540
	434 244 \$	309 558 \$	124 686 \$	101 711 \$

Au 31 mars 2015, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 383 494 \$ et à 281 783 \$.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

4. Crédoiteurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, le Conseil n'avait aucune somme à payer au titre des remises gouvernementales, qu'il s'agisse de la taxe de vente harmonisée ou des cotisations sociales.

5. Apports reportés

Les apports reportés se rapportent aux droits d'inscription pour des ateliers qui ont lieu après la clôture de l'exercice. En 2015, les apports reportés comprenaient des sommes obtenues de bailleurs de fonds externes pour le financement de projets et pour lesquelles les charges correspondantes n'ont pas été engagées. Les variations du solde des apports reportés s'expliquent comme suit :

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	8 103 \$	– \$
Apports reçus au cours de l'exercice	–	8 103
Apports constatés au cours de l'exercice	(1 275)	–
Solde à la fin de l'exercice	6 828 \$	8 103 \$

6. Engagements

Le Conseil loue ses locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation qui expire le 31 mars 2019.

Les paiements minimaux exigibles pour les trois prochaines années sont les suivants :

2017	180 416 \$
2018	180 416
2019	180 416
	541 248 \$

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

7. Actif net

Le Conseil définit le capital comme étant son actif net. L'objectif du Conseil à l'égard de son actif net non affecté est de financer les activités courantes, l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels et les projets. L'actif net non affecté constitue également une réserve s'il devait y avoir une insuffisance de fonds à court terme pendant la transition d'un modèle de financement principalement fondé sur les subventions vers un modèle combinant subventions et perception de droits. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé une politique de réserve afin de consigner la nature et l'objet de l'actif net et de déterminer la part dont il a besoin pour pouvoir faire face aux risques.

L'objectif du Conseil à l'égard à son actif net investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels est de financer les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis antérieurement à des fins opérationnelles.

Le Conseil n'est pas assujéti à des exigences de fonds propres imposées de l'extérieur et sa stratégie globale en matière de capital reste inchangée par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2015.

8. Régime de retraite

Tous les employés embauchés depuis le 1^{er} janvier 1989 sont tenus de participer au régime de retraite à cotisations déterminées du Conseil, qui est administré par Universités Canada et enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario. Les cotisations patronales sont établies en fonction de la rémunération des employés, jusqu'à un maximum de 7 %, et elles sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Les sommes passées en charges au cours de l'exercice s'établissent à 99 296 \$ (105 418 \$ en 2015) et sont enregistrées dans les salaires et avantages sociaux.

9. Gestion des risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Le Conseil gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Le Conseil prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de pouvoir disposer de fonds suffisants pour honorer ses engagements.

CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX/ CANADIAN COUNCIL ON ANIMAL CARE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

9. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de crédit

Le Conseil est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs. Le Conseil évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. À la fin de l'exercice, les débiteurs ne comportaient aucune provision pour créances douteuses.

c) Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le Conseil n'est pas exposé à un risque important de taux d'intérêt ou de change découlant de ses instruments financiers.

Il n'y a eu aucune variation de ces risques par rapport à 2015.